

Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**

jeudi 12 mai 2016 à 9h30
jeudi 2 juin 2016 à 14h30

➤ **Com.Exécutive de l'Union**

jeudi 30 juin 2016 à 9h30

➤ **Bureau régional URIF.FO**

vendredi 20 mai 2016 à 9h30
vendredi 17 juin 2016 à 9h30

➤ **Information/formation**

SST/service de santé au travail

Mercredi 25 mai 2016 les acteurs de la santé au travail (réunion réservée aux camarades du privé, et inscription auprès de Nathalie au 01 49 80 68 89)

➤ **Protection sociale**

- Conseil CPAM 94
le 24 juin 2016 à 9h

➤ **Formation syndicale**

Inscriptions ouvertes pour la 3eme session
DECOUVERTE de nov/dec2016
et **S'ORGANISER** du 12 au 16 dec2016
NEGOCIER du 28 au 30 juin 2016
avec le site internet www.fo94.fr ou
Contacts Philippe PEYSSON ou Nathalie

➤ **Journal FO VAINCRE94**

Notre **journal 121 -2ème tri2016** paraîtra vers la mi mai. Articles bienvenus des syndicats à nous faire parvenir assez rapidement.
Notre publication n.120 de fev2016 est disponible auprès des structures, n'oubliez pas de le relayer

FO94, Courrier de l'Union
Mai 2016

Édité le 11 mai 2016
UNION DEPARTEMENTALE FO 94
Commission Paritaire
0320 S 07318
Directeur de la publication
Marc BONNET
Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins (IMP UD FO 94)

Loi travail..... riposte et mobilisation !

. Communiqué CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Projet de Loi travail : amplifier la mobilisation face au déni de démocratie !

Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es emploi, les retraité-es sont mobilisés depuis plus de 2 mois pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement décide de passer en force en utilisant le 49.3. Inacceptable !

Ce sont les mobilisations qui ont contraint le gouvernement, à proposer des modifications au projet de loi pour tenter d'en minimiser les impacts. Le compte n'y est toujours pas !

Un code du travail par entreprise à l'opposé de la « hiérarchie des normes », élément protecteur et égalitaire, perdure dans le projet de loi. Scandaleux !

Plusieurs secteurs professionnels continuent de développer des actions, des grèves (cheminots, routiers, énergie, chimie, construction, aéroport de Paris, etc.), qui sont autant d'éléments d'appui et de dynamiques dans la poursuite, l'amplification et l'élargissement du rapport de force.

Cette situation renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées le 12 mai sur tout le territoire.

A partir de tous ces éléments, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL invitent leurs structures à organiser des assemblées générales avec les salarié-es pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.

Elles appellent leurs organisations à construire deux nouvelles journées de grèves et manifestations le mardi 17 mai et le jeudi 19 mai prochains.

De plus, elles n'écartent aucun type d'initiatives pour les semaines à venir, y compris une manifestation nationale.

Afin de faire valoir leurs propositions elles décident de s'adresser ensemble au Président de la République pour être reçues rapidement.

Une nouvelle réunion des organisations syndicales se tiendra dès le début de la semaine prochaine pour décider de nouvelles mobilisations.

Montreuil, le 10 mai 2016



Maintenir la pression pour le retrait de la loi Travail

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Invité à célébrer au théâtre du Rond-Point les 80 ans du Front populaire, le président de la République a tenu un discours de bilan après quatre ans de présidence, se déclarant notamment « réformiste, régulationniste, favorable au compromis et au dialogue social ».

Réformiste ? Plutôt réformateur dans une logique libérale sociale. Régulationniste ? C'est tout le contraire, notamment avec le pacte de responsabilité. Favorable au compromis et au dialogue social ? C'est tout le contraire encore, notamment avec la loi Travail, tant en termes de modalité de concertation que de contenu.

Ne pas faire ce que l'on dit ou faire le contraire de ce que l'on dit devient une spécialité.

Au passage, comme son prédécesseur à la présidence, il a critiqué « ceux qui pensent qu'en étant nombreux dans la rue, on peut empêcher ».

Mais surtout, en continuant à vanter, dans le projet de loi Travail, l'inversion de la hiérarchie des normes il rompt avec une logique républicaine visant à assurer, à travers l'accord national de branche, un minimum d'égalité de droits et de régulation.

Il fait preuve également d'une méconnaissance de la réalité de la vie en entreprise en cas de situation difficile, que peuvent par exemple subir les PME et leurs salariés en si-

tuation de sous-traitance avec un donneur d'ordres.

Nombre d'employeurs ne s'y trompent pas. Ils lui sont reconnaissants de certaines mesures contenues dans le projet actuel : sur la définition du licenciement économique, sur les accords offensifs pour l'emploi, sur la flexibilité dans l'organisation du travail ou sur la possibilité, par accord d'entreprise, de ne majorer les heures supplémentaires qu'à 10 % au lieu de 25 %.

À tomber à pieds joints dans le culte de la compétitivité-prix, via le coût du travail, il oublie (ce que rappelle régulièrement le Bureau international du travail) que l'amélioration de cette compétitivité pour l'un implique une dégradation pour un autre et qu'on rentre alors dans la course à l'échalote du moins-disant social. C'est la même chose pour le commerce extérieur : pour que l'un exporte plus, il faut que d'autres importent plus.

C'est pour toutes ces raisons, notamment, que Force Ouvrière n'acceptera jamais l'inversion de la hiérarchie des normes prévue dans le projet de loi Travail, ou plutôt anti-travailleurs, et que nous continuons à demander son retrait pour rediscuter de l'ensemble.

Le débat au Parlement a débuté. Une majorité n'est pas acquise. Alors maintenons la pression. C'est une question de droits et de dignité sociale, économique et républicaine.

Loi Travail : pour FO le recours au 49-3 est « dramatique »

Le gouvernement, réuni en conseil des ministres extraordinaire le 10 mai, a autorisé l'exécutif à recourir à l'article 49-3 pour faire adopter le projet de loi Travail aux forceps. FO dénonce un acte anti-démocratique et appelle à poursuivre la mobilisation.

Faute de majorité sur les bancs de l'Assemblée nationale et avant même que le débat ne débute sur les amendements déposés par les députés, un conseil des ministres extraordinaire a autorisé le 10 mai Manuel Valls à recourir à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter en force le projet de loi Travail. Cette arme constitutionnelle, que Manuel Valls n'a jamais écartée, permet au gouvernement de faire adopter le texte sans vote.

Un député a dénoncé « une régression historique du droit du travail par la remise en cause de la protection des salariés » et « un anéantissement de notre modèle social. »

Le Premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement en milieu d'après-midi. Les Républicains et l'UDI ont déposé une motion de censure dans la foulée. En cas d'adoption d'une motion de censure par la majorité absolue des députés, le gouvernement devrait démissionner. Sinon, le texte sera considéré comme adopté.

Le secrétaire général de Force Ouvrière Jean-Claude Mailly, interrogé sur BFM-TV, a dénoncé un « passage en force » sur « un projet de loi régressif. » « Le 49-3 n'est pas illégal, mais on n'y a pas recours quand on est attaché à la démocratie », a-t-il ajouté. En fin de matinée, il avait estimé sur France Info qu'un recours au 49-3 serait « dramatique » et accusé le gouvernement d'être « autoritaire. » « Si c'était vraiment un texte de progrès social, il n'y aurait pas de problème de majorité » a-t-il ajouté.

Lignes rouges

La menace du 49-3, une arme déjà utilisée l'an dernier par le gouvernement pour imposer la loi Macron, a plané sur l'Assemblée nationale dès la reprise des débats le 9 mai. La ministre du Travail Myriam El Khomri avait rapidement suspendu le vote des amendements en recourant à la procédure de « réserve des votes ».

Dans la matinée du 10 mai, quinze députés de la majorité avaient été reçus à Matignon pour tenter de trouver un compromis sur l'article 2, le plus décrié, qui remet en cause le principe de faveur.

Le rapporteur du projet de loi, Christophe Sirugue, avait proposé qu'un accord d'entreprise soit soumis à l'avis de la branche avant d'être signé. Mais le Premier ministre refusait dans tous les cas, semble-t-il, de revenir un tant soit peu sur l'inversion de la hiérarchie des normes. Il a d'ailleurs « assumé » dans son discours à l'Assemblée « une vraie opposition sur la philosophie même du texte. »

FO exige toujours le retrait du projet de loi Travail. La remise en cause du principe de faveur, la possibilité pour les syndicats minoritaires d'organiser un référendum et la facilitation des licenciements économiques constituent autant de « lignes rouges ».

FO a déposé un "référé-liberté" contre le gouvernement

Une nouvelle mobilisation nationale est organisée le 12 mai. Les organisations syndicales opposées au projet de loi Travail devaient se retrouver en début de soirée le 10 mai pour organiser la suite de la mobilisation. Les routiers, qui craignent une baisse de la rémunération des heures supplémentaires, ont déjà lancé un appel à la grève à compter du 16 mai.

Sur le terrain judiciaire, la confédération a déposé le 9 mai, auprès du tribunal administratif, un « référé-liberté » contre le gouvernement. Elle l'accuse de ne pas avoir respecté la procédure de concertation préalable avec les organisations syndicales et patronales représentatives et de ne pas leur avoir fourni de document d'orientation (article L1 du code du travail). Elle demande la suspension de l'examen du texte pour mettre en place cette concertation.

Sur la question du référendum, FO prend au mot le gouvernement, alors que sept Français sur dix se disent opposés au projet de loi Travail. « Le gouvernement veut imposer la procédure référendaire dans l'entreprise parce qu'il n'y aurait pas de majorité, a déploré Jean Claude Mailly dans Le Parisien daté du 10 mai. Mais s'il n'y a pas de majorité sur la loi Travail, au lieu d'utiliser le 49-3, pourquoi le gouvernement n'arrête-t-il pas les travaux parlementaires pour organiser un référendum auprès des Français ? » FO Hebdo 10 mai 2016



*Union départementale FO 94
11/13 rue des archives
94010 CRETEIL CEDEX
tél 01 49 80 94 94 -
mail fo94@wanadoo.fr
site : www.fo94.fr*

Mailly : « Je réclame un référendum sur la loi Travail »

SOCIAL. Le patron de Force ouvrière est vent debout contre ce texte, dont l'examen se poursuit à l'Assemblée. Il demande le retrait de l'article 2, l'ouverture de négociations et la consultation des Français.

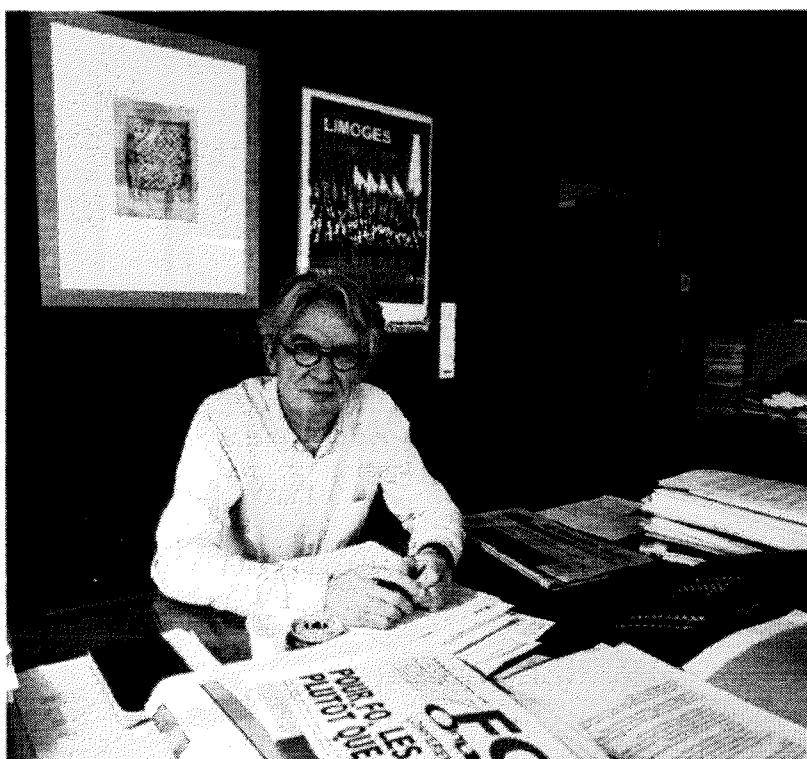
POUR LE SECRÉTAIRE général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, le texte reste inacceptable en l'état. **Maintenez-vous la demande du retrait de la loi Travail ?**

JEAN-CLAUDE MAILLY. Oui nous réclamons toujours le retrait. Sur ce que j'appelle la philosophie du texte, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes prévue dans l'article 2, le gouvernement n'a pas bougé d'un pouce. Il maintient sa position. C'est notre ligne rouge. Et pas la seule : les points sur le licenciement économique comme sur le référendum qui court-circuite les syndicats sont inacceptables en l'état.

Hier, le rapporteur Christophe Sirugue a proposé sur ce point dur du projet de loi, l'article 2, une porte de sortie : que chaque accord d'entreprise négocié soit, préalablement à sa signature, soumis à la branche professionnelle du secteur... Ça ne vous suffit pas ?

Le rapporteur fait beaucoup d'efforts pour essayer de trouver un compromis acceptable. Mais il doit d'abord recueillir l'accord du gouvernement. Voilà la réalité. Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple et dire que l'accord de branche sert de cadrage et, s'il n'y en a pas, on discute dans l'entreprise. Aujourd'hui, une PME qui est en situation de sous-traitance a déjà les pressions de son donneur d'ordre pour faire baisser les prix sachant qu'ils touchent les aides du CICE (crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi). Pas mal d'employeurs sont déjà victimes de ce dumping social déloyal. Ils me l'ont expliqué. Demain, si le verrou de la branche, qui fixe actuellement la règle, n'existe plus sur la rémunération des heures sup, l'employeur aura les mêmes pressions pour baisser la rémunération de ses salariés et il cherchera à négocier un accord d'entreprise pour réduire le montant des heures sup !

Le texte est donc inamendable ? Si le gouvernement maintient la priorité donnée à la négociation au



« La mobilisation ne s'essouffle pas », affirme Jean-Claude Mailly, qui rencontre ce soir « les six autres organisations syndicales pour parler du 18 mai et d'autres dates encore ». (EP/Olivier Lebaux)

niveau de l'entreprise par rapport à la branche, oui. Même les représentants patronaux des artisans sont contre cette évolution ! Il y a un risque de dumping social accéléré. Ce n'est plus la loi qui domine mais un dogme économique qui s'impose à tous. Demain, le

droit du travail, les droits des salariés seront dictés par les besoins de l'entreprise. Ce que permet l'accord

de branche, c'est justement d'assurer un minimum de droits entre les salariés, et un minimum de régulation de la concurrence entre les entreprises. La ministre du Travail comme la CFDT n'osent pas employer le terme d'inversion de la hiérarchie des normes, ils parlent de « décentralisation ». Mais c'est un artifice de langage !

Que proposez-vous alors ?

Pourquoi ne pas demander aux partenaires sociaux de négocier sur ce point ? A tous ceux qui sont pour

l'inversion de la hiérarchie des normes côté syndical, comme la CFDT, ou du côté gouvernement, je propose d'ouvrir une discussion avec le patronat. Retirons l'article 2 du projet de loi et discutons sur l'articulation des niveaux de négociation. C'est quand même nous qui négocions ! On verra ce que ça donne.

Et le référendum en entreprise, pourquoi FO est-il contre ?

Cet outil servira à court-circuiter les syndicats et pourra remettre en cause les syndicats majoritaires. Avec

cette mesure, le gouvernement a mis le droit d'opposition à la poubelle. Quelle drôle de conception de la dé-

« Le 49-3 est un déni de démocratie »

mocratie sociale...

Que voulez-vous dire ?

Je voudrais que ce gouvernement soit cohérent. Il veut imposer la procédure référendaire dans l'entreprise parce qu'il n'y aurait pas de majorité. Mais alors, s'il n'y a pas de majorité sur la loi Travail, au lieu d'utiliser le 49-3, ce qui semble être dans les tuyaux, pourquoi le gouvernement n'arrête-t-il pas les travaux parlementaires pour organiser un référendum auprès des Français ? Il faut être logique. On ne peut pas l'exiger dans un cas et ne pas le faire dans l'autre. Le 49-3 est un déni de démocratie, voilà pourquoi je réclame un référendum.

Vous avez menacé Myriam El Khomri d'un éventuel recours pour non-respect de la procédure de concertation avant la présentation du projet de loi. Où cela en est-il ?

FO a déposé hier un « référé liberté » auprès du tribunal administratif contre le gouvernement pour non-respect de l'article L.1 du Code du travail, car on ne nous a pas envoyé de document d'orientation. C'est une première procédure. Nous n'excluons pas de saisir le Conseil constitutionnel.

Appelez-vous à de nouvelles mobilisations ?

Nous nous voyons ce soir avec les six autres organisations syndicales pour parler du 18 mai et d'autres dates encore. Les routiers ainsi que les agents de la SNCF et d'autres professions vont entrer dans le mouvement. Non, la mobilisation ne s'essouffle pas !

Propos recueillis par CATHERINE GASTÉ

■ Coup de théâtre. Le Medef a finalement décidé hier de prendre son temps. Sa décision sur un éventuel retrait de la négociation d'assurance chômage, pour protester contre la loi Travail qui ne lui convient pas en l'état, est reportée sine die.

El Khomri suspend le vote des amendements

ÇA COMMENCE MAL pour le gouvernement. Hier, alors que l'examen du texte a commencé à l'Assemblée, Myriam El Khomri a suspendu jusqu'à nouvel ordre le vote des amendements déposés contre l'article 1 de sa loi après avoir constaté... qu'elle n'avait pas de majorité suffisante. L'utilisation de cette « réserve des votes », sorte de mini 49-3, est une procédure rarissime : « Je n'ai jamais rien vu de tel ! Quelle image déplorable », grogne André Chassaing, patron des quinze députés Front de gauche, à l'origine de 2305 amendements (sur 4640). Un signe de « fébrilité », a jugé le centriste Francis Vercamer. Alors même que l'ar-

ticle 2, la partie la plus explosive de la loi, qui est supposé donner la primauté aux accords d'entreprise sur les accords de branche et casus belli pour FO et la CGT, n'est même pas encore examiné. C'est lui qui est accusé par les syndicats, les frondeurs du PS et au-delà de favoriser le « dumping social » et qui concentre l'essentiel des amendements de suppression ou de modification.

La proposition de Sirugue

Ce matin, quinze députés PS, y compris des frondeurs, doivent être reçus à Matignon pour tenter de trouver un compromis autour de la dernière proposition du rap-

porteur de la loi, Christophe Sirugue. Son idée : que les branches (syndicales) donnent « un avis a priori » sur les accords négociés dans l'entreprise « sans pour autant que ce soit la branche qui écrive l'accord d'entreprise ».

Pour faire passer sa loi, à part lâcher du lest sur le fond ou laisser planer la menace d'un 49-3, dont il ferait porter le chapeau aux frondeurs et à l'aile gauche, l'exécutif peut aussi user d'un autre joker : le « vote bloqué » sur tout ou partie du texte, c'est-à-dire un vote sur les seuls amendements présentés ou acceptés par lui. Il peut aussi décider de prolonger les débats d'une semaine, au-delà du 17 mai. Car à

ce jour il reste toujours 4640 amendements à discuter, dont 1291 du groupe PS. Certains de ces amendements sont de simples copier-coller. « Ça nous permettrait de gagner deux minutes de temps de parole par amendement », reconnaît Chassaing.

La dématérialisation des principaux actes de l'Assemblée nationale ces dernières années permet aux parlementaires de s'en donner à cœur joie. Déjà, en 2006, lors de la loi sur l'énergie prévoyant le rapprochement entre EDF et GDF Suez, Jean-Louis Debré, alors au perchoir, avait posé en photo coincé entre des piles de papier... soit 137 500 amendements dont la gau-

che, alors dans l'opposition, avait bombardé le gouvernement. Un record sous la V^e République.

Aujourd'hui, générer un amendement est élémentaire : les députés et leurs collaborateurs rédigent directement leur texte dans le serveur Eloi. Les services de l'Assemblée se chargent ensuite d'une fastidieuse vérification de recevabilité (constitutionnelle, financière). Une fois considérés comme « bons pour le service », les amendements sont imprimés et alors seulement distribués aux députés présents dans l'hémicycle à l'heure de leur examen. Cela pour économiser les montagnes de papier.

MARTINE CHEVALET